



Je suis **auxiliaire vétérinaire**

Je souhaite évoluer vers un autre métier
animalier de laboratoire



MÉTIER

L'**animalier de laboratoire** travaille pour la recherche médicale, pharmaceutique et biologique qui utilise des animaux pour des expérimentations.

Il a en charge toutes les tâches liées aux animaux (entretien, nourriture, soins et hygiène).

Il peut être amené à participer au déroulement de l'expérimentation dans le cadre strict du protocole expérimental (injections, prélèvements, ...), à la rédaction des comptes rendus et aux autopsies.

Il veille globalement à la conformité de l'animalerie imposée par la réglementation et doit prévenir sa hiérarchie s'il constate que des animaux subissent des souffrances inutiles. Ce métier s'exerce dans des laboratoires de statut public ou privé salarié.

ACCÈS AU MÉTIER

L'accès au métier nécessite le plus souvent a minima un bac pro.

L'animalier de laboratoire peut exercer dans :

- un laboratoire de recherche public et dans ce cas, il sera recruté par concours ;
- un laboratoire privé.

Certains laboratoires privés privilégient une expérience professionnelle liée aux animaux et assurent eux-mêmes la formation du salarié.

Néanmoins, le personnel travaillant avec les animaux doit être qualifié en suivant une formation spécifique et adaptée à son implication dans les procédures expérimentales (conception/réalisation/soins) associée à une formation continue (arrêté du 1^{er} février 2013 relatif à l'acquisition et à la valorisation des compétences des personnels des établissements utilisateurs, éleveurs et fournisseurs d'animaux utilisés à des fins scientifiques) afin de maintenir et étendre ses compétences.

FORMATION, CERTIFICAT OU DIPLÔME

Niveau Bac

- Bac pro Technicien en expérimentation animale. Il permet de passer les concours d'État d'adjoint technique ou de technicien animalier organisés par les organismes de recherche public. Cette formation permet de participer aux expérimentations.
- Bac Techno Sciences et technologie de l'agronomie et du vivant (STAV) ;
- BP technicien animalier en unité d'expérimentation.

Niveau Bac +2

- BTSA productions animales ;
- BTSA Analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques (Anabiotec).

Ces diplômes permettent d'accéder à des postes à plus forte responsabilité.

PARCOURS DE MOBILITÉ

L'auxiliaire vétérinaire peut évoluer vers le métier d'animalier de laboratoire car une partie de ses compétences est transférable vers ce métier.

L'expérience acquise en clinique vétérinaire, sa bonne connaissance des animaux, ses compétences techniques développées dans le cadre des soins aux animaux sont des atouts qu'il peut valoriser.

Néanmoins, il devra obligatoirement suivre les formations obligatoires en fonction du poste occupé et des animaux concernés.

COMPÉTENCES TRANSFÉRABLES

Indications synthétiques sur les activités du métier d'auxiliaire vétérinaire dont les compétences sont transférables pour l'exercice du métier d'animalier de laboratoire.

Activités de l' auxiliaire vétérinaire	Degré de transférabilité vers animalier de laboratoire
Relations clientèle, vente et conseil	✗
Assistance administrative	☹
Prévention, hygiène et sécurité	☺
Assistance technique vétérinaire	☺

☺ Fort

☹ Faible ou sous certaines conditions (niveau de responsabilité, d'autonomie...)

✗ Non transférable

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR/À DÉVELOPPER

- Au regard des spécificités du poste, (reproduction, protocole expérimental, fonctionnement d'une unité animale...) autant que nécessaire.

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

L'activité se déroule en laboratoires de recherche et intègre généralement des contraintes horaires liées à l'activité : travail de week-end, nuit...

Le contexte professionnel peut être difficile à supporter.

AUTRES APPELLATIONS

- Technicien en expérimentation animale



ALLER PLUS LOIN

- www.onisep.fr
- www.cidj.com
- www.studyrama.com

Afin d'en faciliter la lecture, les termes de cette fiche sont au masculin sans contrevenir au principe d'égalité entre les femmes et les hommes.